

Image not found or type unknown



Remboursement anticipé d'un prêt

Par **morselli**, le **02/03/2012** à **15:16**

Bonjour,

J'ai contracté un prêt pour un véhicule en Octobre dernier.

Je suis en SARL, et je ferme définitivement cette SARL au 31/03/2012.

Il me faut donc rembourser ce crédit.

Dans les conditions générales il est noté qu'une pénalité de l'ordre de 3% me serait appliquée en cas de fermeture anticipé du prêt.

Cette pénalité est-elle dûe en cas de forme majeur c'est à dire fermeture de la ste ?

Cdl't